



BIENVENUE

Le webinaire
**« Présentation du Parcours
travailleur indépendant en Caf »**
commence à 11h.

Merci de patienter.

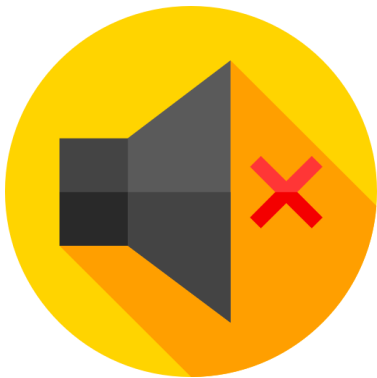


Animé par :

- Solène Ferran
- Danielle Ajarike
- Edouard Devanne

Webinaire « Parcours travailleur indépendant »

INFORMATIONS PRATIQUES



Éteindre
votre micro
et votre caméra



Poser vos questions
sur le tchat



Webinaire
enregistré



AU PROGRAMME

- ✓ Parcours des travailleurs indépendants à la Caf
- ✓ Les chiffres du mois



Parcours des travailleurs indépendants

Contexte et objectifs

Contexte

- Les **démarches administratives** sont souvent des freins en opposition avec la volonté prioritaire de développer une activité.
- Fragilisés lors de la crise sanitaire et par le contexte économique d'aujourd'hui auxquels peuvent s'ajouter des problématiques familiales ou de santé, les travailleurs indépendants n'ont pas tous **une protection optimale contre les risques**.
- Il existe une **multitude de situations de non-salariés qui demande une analyse en Caf** pas toujours en rapport avec le « ressenti » du travailleur indépendant. En Caf, plusieurs codifications sont possibles. Cette situation génère des contacts Caf/allocataires multiples et rallonge les délais de traitement.

Objectifs de ce parcours

- **Proposer une réponse de premier niveau** en situation d'accueil ou de traitement de dossiers
- **Orienter l'allocataire** pour lui permettre de trouver des réponses à ses questions



Contexte et objectifs

Pourquoi des particularités locales ?

En Loire-Atlantique, le département **n'applique pas les mêmes règles de codification que le national.**

Cette différence impacte :

- la manière de déclarer les ressources ;
- le calcul des prestations en Caf (RSA, prime d'activité et aide au logement).

Pages nationales Caf.fr

Où trouvez l'information nationale ?



www.caf.fr, rubrique Vie Professionnelle > travailleur non-salarié

Les pages nationales TI

Accueil Allocataires > **Parcours indépendants**

Parcours indépendants

Pages nationales Caf.fr

Contenu du parcours indépendants

Accueil Allocataires > [Parcours indépendants](#)

Parcours indépendants

Vous êtes indépendant affilié au régime général de la sécurité sociale des indépendants ?
Artisan, commerçant et profession libérale (réglementée ou non réglementée) ou auto-entrepreneur, la Caf et l'Urssaf s'associent pour vous informer sur les droits et les services dont vous pouvez peut-être bénéficier. comme les aides du CPSTI (Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants).

Vous êtes travailleur non salarié non affilié au régime général de la sécurité sociale des indépendants ?
Artiste auteur, vendeur à domicile, colporteur ou correspondant de presse, président de SAS, gérant minoritaire / égalitaire, ... Vous déclarez des BIC /BNC professionnels, des rémunérations de gérance, auprès de l'Urssaf et du service des impôts ... Ce parcours vous concerne aussi.

Bon à savoir :
Si vous êtes artiste auteur et que vous recevez uniquement des droits d'auteurs déclarés en Traitements et salaires, vous êtes considéré comme salarié.
Si vous recevez des BNC et des rémunérations, alors vous vous êtes considéré comme travailleur non salarié et vous êtes concerné par ce parcours.

Quelle est votre situation professionnelle ?

Auto-entrepreneur (commerçant, artisan ou profession libérale)	Artiste-auteur, vendeur à domicile, colporteur ou correspondant de presse	Commerçant, artisan ou profession libérale
Gérant de société (gérant non salarié)	Cotisant solidaire non affilié à la MSA	Situation particulière : président de SAS

Pages nationales Caf.fr

Contenu

Quelle est votre situation professionnelle ?

Auto-entrepreneur (commerçant, artisan ou profession libérale)

Artiste-auteur, vendeur à domicile, colporteur ou correspondant de presse

Commerçant, artisan ou profession libérale

Gérant de société (gérant non salarié)

Cotisant solidaire non affilié à la MSA

Situation particulière : président de SAS

Quel type de revenus déclarez-vous ?

Chiffres d'affaires/Recettes (régime Micro BIC/Special BNC)

Bénéfices/Déficits (régime réel ou réel simplifié)

Connaissez-vous des difficultés dans votre activité professionnelle ?

Oui

Non

Êtes-vous concerné par un changement de situation personnelle ?

Oui

Non

Avez-vous déclaré votre situation à la Caf (situation personnelle, professionnelle, coordonnées...) ?

Oui

Non

Pages nationales Caf.fr

Contenu

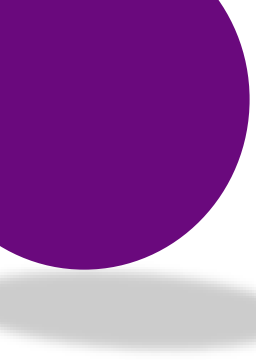
Mon parcours personnalisé

3 étapes avec ma Caf



En cliquant sur chacune des images, vous êtes orienté vers la rubrique choisie :

1. l'Espace Mon Compte pour vérifier votre profil et les informations connues par votre Caf,
2. la rubrique Droits et prestations pour consulter l'ensemble des aides de la Caf,
3. la page dédiée au rendez-vous personnalisé.



Le bon message, au bon moment

Accompagner les travailleurs indépendants à chaque étape

- Il y a une nécessité à les **guider à chaque étape** dans leurs démarches, afin d'éviter les ruptures de droits ou les non-recours.
- Il faut leur **expliquer leurs droits, leurs démarches particulières** et **promouvoir l'offre de service dédiée** (prestations, services en ligne, accompagnement social pour les familles...)

>>> Déploiement de campagnes mails récurrentes envoyées chaque mois aux « nouveaux travailleurs indépendants » bénéficiaires de RSA, PPA, aides au logement, Paje

Rythme d'envoi des mails

1^{er} de chaque mois

J+7

J+15

J+45

J+3 mois

Accompagner les travailleurs indépendants dans leurs démarches prioritaires



Faire connaître les services en ligne disponibles sur Mon compte du Caf.fr



Expliquer les particularités des travailleurs indépendants vis-à-vis de la Caf + l'accompagnement Caf



Rappeler l'importance de faire sa déclaration trimestrielle de ressources pour le RSA et la prime d'activité et leurs particularités



Rappeler les particularités Caf pour les démarches et du « gain » si les démarches sont complètes



Lien
systématique
vers le Caf.fr

caf-fr

Bonjour

Vous avez réalisé auprès de la Caf une première demande de prestation en tant que travailleur indépendant. Afin de vous accompagner dans la suite de vos démarches, consultez dès à présent notre site internet.

[Je m'informe](#)

Et maintenant ?

1

Suivre vos demandes

Suivez le traitement de vos demandes et vos échanges avec la Caf depuis Mon compte du Caf.fr.

[Je me connecte](#)

2

Estimer vos droits Caf

Êtes-vous sûr de toutes les prestations auxquelles vous pourriez prétendre ?

[J'estime](#)

3

Évaluer votre protection sociale

Prise en charge de vos soins ou de ceux de votre famille, calcul de vos cotisations Urssaf... faites le point.

[Je fais le point](#)

Prêts Caf

Sous conditions, la Caf de Loire-Atlantique peut vous accorder des prêts à l'amortissement de votre logement ou pour acquérir du matériel informatique. Cette aide s'adresse aux familles allocataires, avec enfant à charge.

[En savoir plus](#)

Mon compte du Caf.fr

Pour toutes vos démarches avec la Caf (déclaration trimestrielle, demande d'aide au logement, mise à jour de votre adresse postale, etc.), privilégiez l'espace Mon compte du Caf.fr.

[Mon compte du Caf.fr](#)

Les autres services disponibles sur Mon compte du Caf.fr

Consulter vos droits

Télécharger une attestation

Déclarer vos ressources

Envoyer des documents

Pour votre sécurité :

- Vérifiez toujours le nom et l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir.
- Prenez le temps de vérifier le site sur lequel vous vous trouvez.
- Consultez régulièrement [notre page du Caf.fr sur les mails frauduleux](#).

Dans le cadre de ses missions, la Caisse nationale des Allocations Familiales et les Caisses d'Allocations Familiales mettent en œuvre des traitements de données à caractère personnel. Pour en savoir plus sur la manière dont vos données sont traitées ou exercer vos droits sur vos données, rendez-vous sur la page [Données personnelles](#).

Caisse d'allocations Familiales de Loire-Atlantique - 22 rue de Mahville - 44937 Nantes cedex 9
[www.caf.fr/allocataires/caf-de-loire-atlantique](#)

Ce courriel est généré automatiquement, merci de ne pas y répondre.

caf-fr

ASTUCE CAF

Mon compte à tout faire

Votre temps est précieux : gagnez-en en privilégiant l'espace Mon compte du Caf.fr pour toutes vos démarches avec la Caf.

[Je me connecte](#)

4 démarches prioritaires

La plupart des démarches liées à votre statut de travailleur indépendant sont réalisables depuis Mon compte du Caf.fr.

Simuler ou demander une prestation

RSA, prime d'activité, aide au logement, Paje... des simulateurs en ligne vous permettent d'estimer vos droits et d'en faire la demande en quelques clics.

Rubrique Simuler ou demander une prestation

Déclarer vos ressources trimestrielles

pour toucher le RSA, la prime d'activité et l'aide au logement. Cette démarche est obligatoire pour continuer à percevoir ces prestations.

Rubrique Mes ressources

Envoyer un document à la Caf

Besoin d'adresser un formulaire ou un justificatif à la Caf ? Sécurisez votre envoi depuis la messagerie de l'espace Mon compte.

Rubrique Contacter ma Caf

Mettre à jour votre numéro de téléphone, votre mail ou votre Rib

Mettre à jour ses coordonnées personnelles et bancaires, c'est l'assurance de garder le contact avec la Caf.

Rubrique Mon profil

Mon compte du Caf.fr

Bon à savoir : afin d'éviter des erreurs de calcul de prestations, ne modifiez jamais votre statut professionnel via Mon compte du Caf.fr. Informez-en la Caf par mail : nos gestionnaires pourront vous conseiller selon votre situation.

Plutôt application mobile ?

Téléchargez l'application mobile Caf - Mon compte pour réaliser la plupart de vos démarches en ligne.

Pour votre sécurité :

- Vérifiez toujours le nom et l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir.
- Prenez le temps de vérifier le site sur lequel vous vous trouvez.
- Consultez régulièrement [notre page du Caf.fr sur les mails frauduleux](#).

Dans le cadre de ses missions, la Caisse nationale des Allocations Familiales et les Caisses d'Allocations Familiales mettent en œuvre des traitements de données à caractère personnel. Pour en savoir plus sur la manière dont vos données sont traitées ou exercer vos droits sur vos données, rendez-vous sur la page [Données personnelles](#).

Caisse d'allocations Familiales de Loire-Atlantique - 22 rue de Mahville - 44937 Nantes cedex 9
[www.caf.fr/allocataires/caf-de-loire-atlantique](#)

Ce courriel est généré automatiquement, merci de ne pas y répondre.

caf-fr

Coup d'œil sur l'offre de services dédiée aux travailleurs indépendants

Vous avez besoin d'être guidé dans vos démarches avec la Caf ? On vous dit tout.

RSA, prime d'activité...

pour chaque prestation, vous devez respecter certaines modalités de déclaration spécifiques aux travailleurs indépendants.

[Nos démarches pas à pas](#)

Pensez à estimer régulièrement vos droits, éventuels pour toutes les prestations Caf. Vos droits peuvent varier selon votre situation.

[Nos simulations de droit](#)

Vous souhaitez faire le point sur vos prestations ou votre situation ? Prenez rendez-vous par téléphone ou dans l'un de nos points d'accueil.

[Rendez-vous et points d'accueil](#)

Motif : Je suis travailleur non salarié

3 conseils pour les travailleurs indépendants

Réalisez toutes vos démarches en ligne, sauf la mise à jour de votre situation professionnelle à effectuer par mail.

Déclarez tout changement de situation personnelle le plus rapidement possible pour éviter une dette.

Lorsque la Caf vous demande de déclarer vos ressources annuelles, **réferez-vous aux conseils mentionnés sur le Caf.fr.**

Vous souhaitez savoir où en est votre dossier ? Consultez nos délais de traitement.

[> DÉLAIS DE TRAITEMENT](#)

Quelques uns des services disponibles sur Mon compte du Caf.fr

Consulter vos droits

Télécharger une attestation

Déclarer vos ressources

Envoyer des documents

Pour votre sécurité :

- Vérifiez toujours le nom et l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir.
- Prenez le temps de vérifier le site sur lequel vous vous trouvez.
- Consultez régulièrement [notre page du Caf.fr sur les mails frauduleux](#).

Dans le cadre de ses missions, la Caisse nationale des Allocations Familiales et les Caisses d'Allocations Familiales mettent en œuvre des traitements de données à caractère personnel. Pour en savoir plus sur la manière dont vos données sont traitées ou exercer vos droits sur vos données, rendez-vous sur la page [Données personnelles](#).

Caisse d'allocations Familiales de Loire-Atlantique - 22 rue de Mahville - 44937 Nantes cedex 9
[www.caf.fr/allocataires/caf-de-loire-atlantique](#)

Ce courriel est généré automatiquement, merci de ne pas y répondre.

caf-fr

Déclaration trimestrielle de ressources : pensez à faire la démarche rapidement

COMMENT FAIRE ?

1

Connectez-vous à **Mon compte du Caf.fr** à l'aide de votre numéro de Sécurité sociale et de votre mot de passe.

2

Cliquez sur l'encadré rouge **"Mes alertes"** qui s'affiche en haut de votre écran.

3

Vérifiez et modifiez votre situation familiale et votre adresse puis **déclarez vos ressources.**

[> Je fais ma déclaration de ressources](#)

Comment modifier son statut professionnel ?

Afin d'éviter des erreurs de calcul de prestations, ne modifiez jamais votre statut professionnel via Mon compte du Caf.fr. Informez-en la Caf par mail : nos gestionnaires pourront vous conseiller selon votre situation.

[EN SAVOIR +](#)

Un doute sur les ressources à déclarer ?

Retrouvez le détail des ressources à déclarer selon votre profil, sur notre site internet.

[EN SAVOIR +](#)

Vous souhaitez savoir où en est votre dossier ? Consultez nos délais de traitement.

[> DÉLAIS DE TRAITEMENT](#)

Les services disponibles sur Mon compte du Caf.fr

Consulter vos droits

Télécharger une attestation

Déclarer vos ressources

Envoyer des documents

Pour votre sécurité :

- Vérifiez toujours le nom et l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir.
- Prenez le temps de vérifier le site sur lequel vous vous trouvez.
- Consultez régulièrement [notre page du Caf.fr sur les mails frauduleux](#).

Dans le cadre de ses missions, la Caisse nationale des Allocations Familiales et les Caisses d'Allocations Familiales mettent en œuvre des traitements de données à caractère personnel. Pour en savoir plus sur la manière dont vos données sont traitées ou exercer vos droits sur vos données, rendez-vous sur la page [Données personnelles](#).

Caisse d'allocations Familiales de Loire-Atlantique - 22 rue de Mahville - 44937 Nantes cedex 9
[www.caf.fr/allocataires/caf-de-loire-atlantique](#)

Ce courriel est généré automatiquement, merci de ne pas y répondre.

caf-fr

Déclaration de ressources : quelles particularités pour les travailleurs indépendants ?

En tant que travailleurs indépendants, les démarches pour percevoir vos prestations peuvent différer des travailleurs salariés.

En savoir plus

Bénéficiaires de RSA/prime d'activité

Tous les trois mois, vous devez actualiser votre situation et déclarer vos ressources pour percevoir le RSA/la prime d'activité. Selon votre situation (société soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, micro-entrepreneur, artiste, vendeur à domicile indépendant...), la nature et le montant à déclarer diffèrent.

Bénéficiaires d'une aide au logement

Une déclaration de ressources trimestrielle est à compléter tous les trois mois pour les travailleurs indépendants dont l'activité a débuté depuis moins de deux ans. Pour les autres, cette déclaration n'est pas réclamée car les revenus non-salariés pris en compte sont ceux déclarés aux impôts pour l'année N-2.

Déclaration de ressources

Les rémunérations de gérance et des dirigeants de SAS(U) dont la société est imposée à l'impôt sur les sociétés et les gérants ou dirigeants sont imposés à titre personnel sur les traitements et salaires sont à déclarer dans la rubrique « Salaires ». Référez-vous à votre déclaration de revenus ou avis d'imposition : les montants entre nos deux organismes doivent être identiques. Pensez à déclarer vos autres revenus (pensions alimentaires perçues, revenus fonciers, indemnités de chômage...).

Afin d'éviter des erreurs de calcul de prestations, ne modifiez jamais votre statut professionnel via Mon compte du Caf.fr. Informez-en la Caf par mail : nos gestionnaires pourront vous conseiller selon votre situation.

Vous souhaitez savoir où en est votre dossier ? Consultez nos délais de traitement.

[> DÉLAIS DE TRAITEMENT](#)

Les autres services disponibles sur Mon compte du Caf.fr

Consulter vos droits

Télécharger une attestation

Déclarer vos ressources

Envoyer des documents

Pour votre sécurité :

- Vérifiez toujours le nom et l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir.
- Prenez le temps de vérifier le site sur lequel vous vous trouvez.
- Consultez régulièrement [notre page du Caf.fr sur les mails frauduleux](#).

Dans le cadre de ses missions, la Caisse nationale des Allocations Familiales et les Caisses d'Allocations Familiales mettent en œuvre des traitements de données à caractère personnel. Pour en savoir plus sur la manière dont vos données sont traitées ou exercer vos droits sur vos données, rendez-vous sur la page [Données personnelles](#).

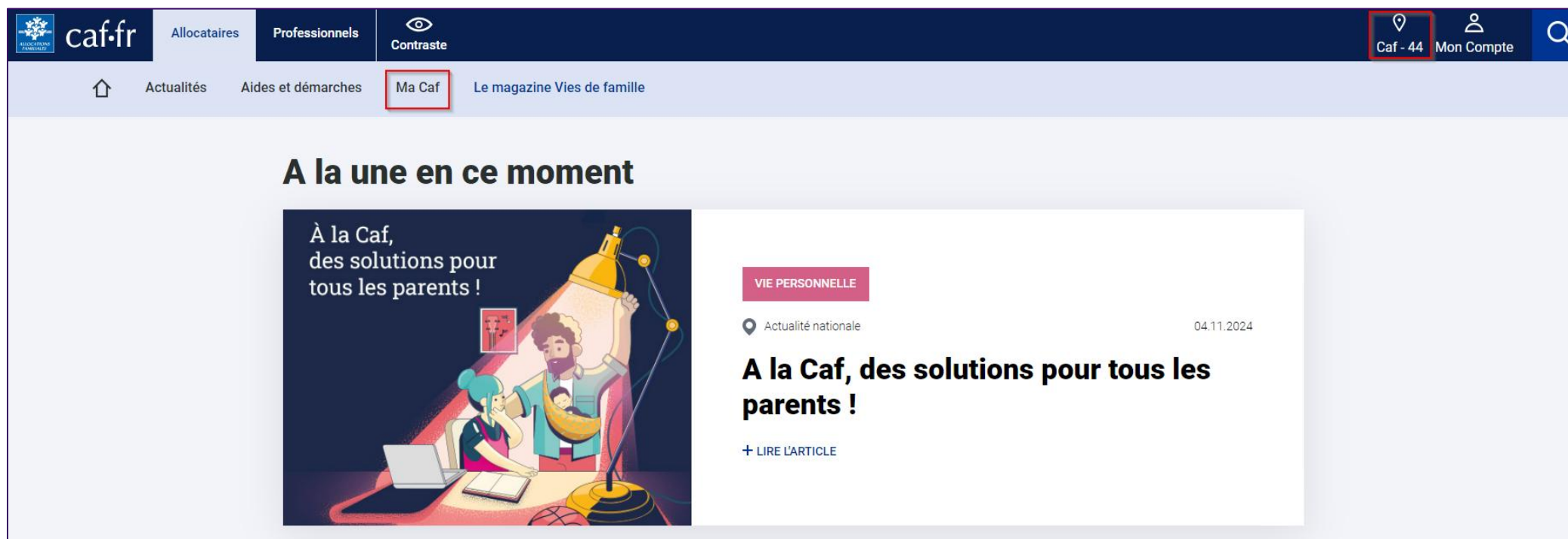
Caisse d'allocations Familiales de Loire-Atlantique - 22 rue de Mahville - 44937 Nantes cedex 9
[www.caf.fr/allocataires/caf-de-loire-atlantique](#)

Ce courriel est généré automatiquement, merci de ne pas y répondre.

Pages locales Caf.fr

Où trouvez l'information de la Caf de Loire-Atlantique ?

www.caf.fr/allocataires/caf-de-loire-atlantique, rubrique Vie Professionnelle > Travailleur indépendant



Pages locales Caf.fr

Où trouvez l'information de la Caf de Loire-Atlantique ?



[Pages locales TI Loire-Atlantique](#)

Pages locales Caf.fr



Droits Caf

Prime d'activité, RSA... les travailleurs indépendants peuvent percevoir des prestations Caf, sous certaines conditions.

[En savoir plus](#)

- **Différentes aides** pour les TI
- **Conditions d'accès au droit**
- **Simulation**



Démarches Caf

Des particularités existent quant aux démarches à effectuer pour les travailleurs indépendants. Explications.

[En savoir plus](#)

- **Démarches** sur le Caf.fr
- **Particularités TI** pour les déclarations de ressources selon la prestation demandée et la catégorie du TI
- **FAQ**



Protection sociale

Travailleur indépendant, êtes-vous bien protégé ? Faites le point sur votre protection sociale.

[En savoir plus](#)

- Offre globale de **service de la sécurité sociale** (Help TI)

Rendez-vous Caf dédié aux travailleurs indépendants

- **Possibilité de prendre rendez-vous** avec un gestionnaire Caf pour faire le point sur ses droits et démarches en tant que travailleurs indépendants
- Rendez-vous **physique** ou **téléphonique**
- **Pour prendre rendez-vous :**
 - www.caf.fr/allocataires/caf-de-loire-atlantique
 - Rubrique Prendre un rendez-vous
 - Motif Situation professionnelle > Je suis travailleur indépendant





Help : offre de service coordonnée travailleurs indépendants

HELP!

Convention de partenariat entre l'Urssaf, la Caf, la Carsat et la Cnam, signée et déployée en 2022.

Objectif : améliorer l'accès aux droits des travailleurs indépendants (allocataires ou non).

Public : cotisants à l'Urssaf

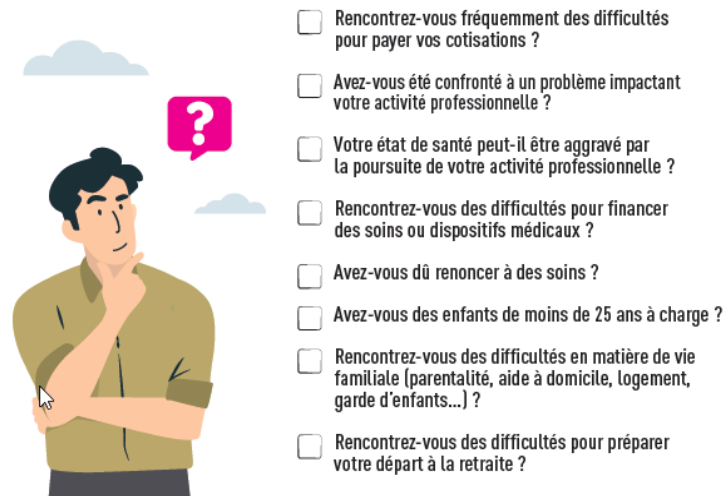
Help : offre de service coordonnée travailleurs indépendants

Communication vers les allocataires

Flyer distribué aux allocataires à l'accueil

TRAVAILLEUR INDÉPENDANT : ÊTES-VOUS BIEN PROTÉGÉ ?

FAITES LE POINT SUR VOTRE PROTECTION SOCIALE
EN VOUS POSANT QUELQUES QUESTIONS.



Vous répondez oui ☒ à une ou plusieurs de ces questions ?

La Caf, la Cnam, l'Urssaf et la Carsat peuvent vous aider et s'engagent à vous proposer une offre de service coordonnée, adaptée à vos besoins spécifiques.

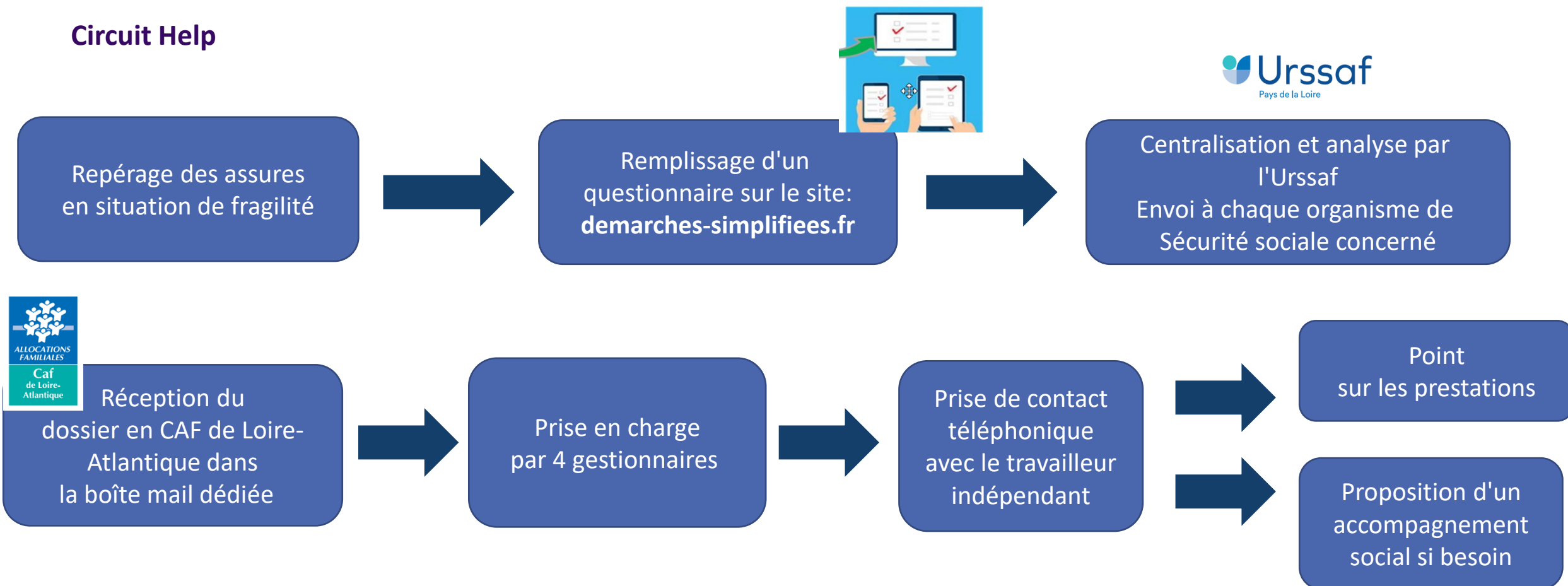
COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- 1 Créez un compte sur : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/accompagnement_coordonne_44.
- 2 Répondez à une dizaine de questions par oui ou non : 5 minutes suffisent.
- 3 C'est terminé ! Vos réponses sont transmises aux organismes concernés pour analyse de vos besoins. Ils reviendront ensuite vers vous.



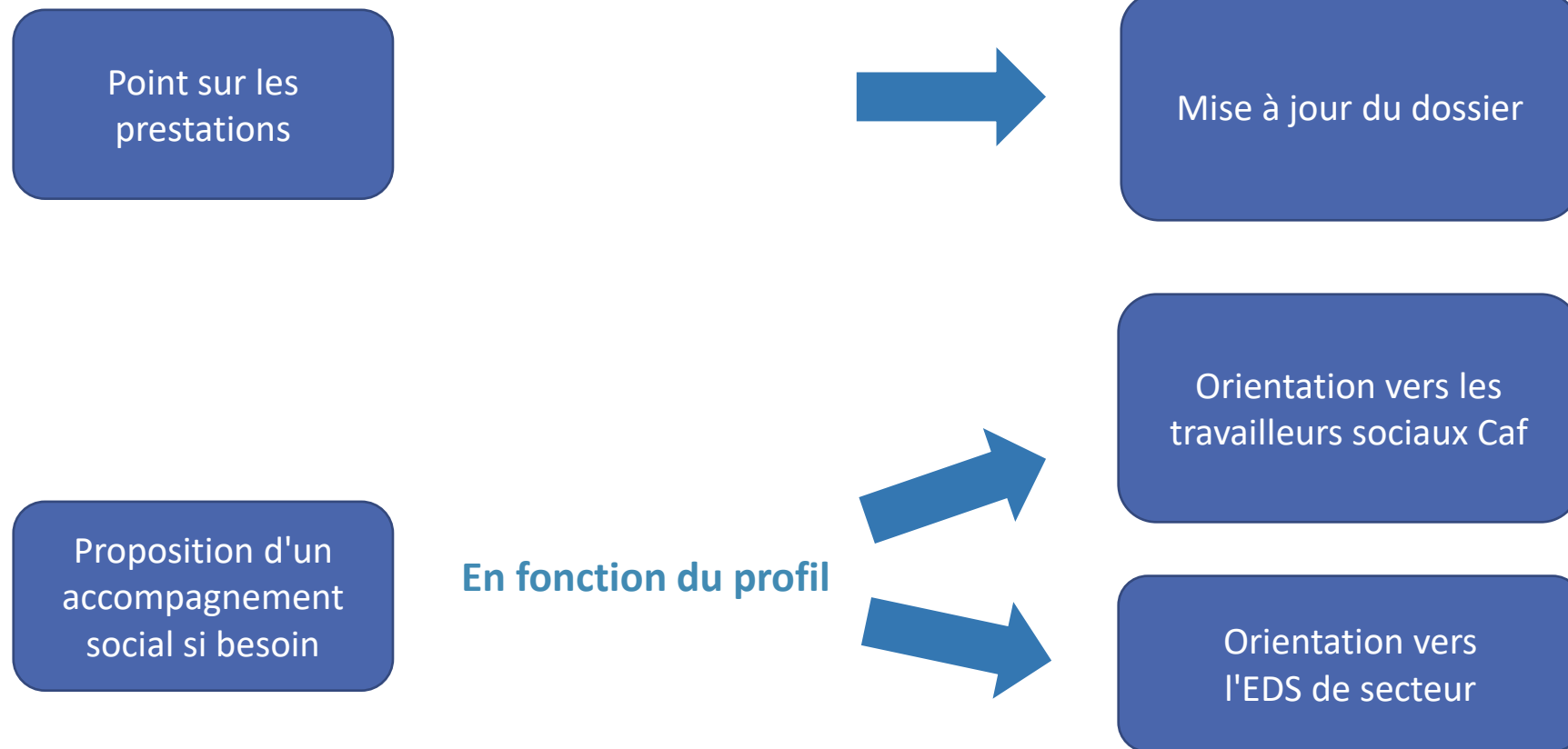
Help : offre de service coordonnée travailleurs indépendants

Circuit Help



Help : offre de service coordonnée travailleurs indépendants

Dispositif Help à la Caf de Loire-Atlantique





Les Chiffres du mois

Les délais de traitement

Chaque semaine, les délais de traitement des mails allocataires et des demandes de prestations sont publiés sur notre site caf.fr. Les situations d'urgence (droit suspendu, rupture de droit) sont traitées en priorité.



RSA et Prime d'activité

Demande de RSA

2 à 3 semaines

Déclaration trimestrielle de RSA

14 jours

Demande de Prime d'activité

6 à 7 semaines

Déclaration trimestrielle de Prime d'activité

4 à 5 semaines



https://enquete.caf.fr/SurveyServer/s/Caf53/Caf44_Quest_permanent_webinaires_partenaires/Web_18_nov.htm



Changement de situation

Coordonnées bancaires

4 à 5 semaines

Situation familiale

5 à 6 semaines



Logement

Demande d'aide au logement

5 à 6 semaines



Mails

Mails

6 à 7 semaines



Handicap et maladie

Demande d'Allocation adulte handicapé

2 à 3 semaines

Demande d'Allocation journalière de présence parentale

8 à 9 semaines



**VOS QUESTIONS,
NOS RÉPONSES**

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Retrouvez l'enregistrement
de ce webinaire sur notre
site internet et **notre chaine
Youtube** dès demain.